

# LES EVEQUES ET L'AVORTEMENT

L'opposition de l'épiscopat à la dépenalisation de l'avortement suscite une certaine irritation chez les laïques qui y voient un ultime effort pour maintenir dans la loi des vues qui leur sont étrangères, vues qui ne sont d'ailleurs plus partagées sans réserve que par une fraction décroissante des catholiques.

A priori il ne paraît pas légitime de dénier aux évêques le droit de tirer publiquement les conséquences de leurs convictions, en particulier d'une doctrine qui accorde un statut de personne à part entière, voire de citoyen, à l'embryon humain dès sa conception.

Sur ce point cependant l'Eglise tient un discours sans doute moins cohérent qu'elle ne prétend. A juste titre elle n'a jamais blâmé les femmes souffrant d'avortements spontanés répétés qui s'obstinent à vouloir un enfant, au grand risque de nouvelles fausses couches. Or un espoir de vie humaine justifie-t-il de sacrifier dix ou cent êtres humains? Il est difficile de répondre par l'affirmative, à moins d'accorder beaucoup moins de valeur à la vie d'un fœtus de quelques jours

ou de quelques semaines qu'à celle d'un enfant à sa naissance.

D'autre part les évêques estiment que leur combat, en somme pour protéger les embryons contre leur mères défaillantes, rejoint la défense des droits de l'homme.

Supposons qu'on adopte sérieusement cette conception et qu'on se remette à poursuivre l'avortement provoqué comme un meurtre. Tous les avortements, même spontanés, ne deviendraient-ils pas suspects aux yeux de la loi? De même qu'aujourd'hui tout décès impose un permis d'inhumation, délivré par un médecin tenu de signaler ce qui lui paraît anormal, traiter sans hypocrisie l'IVG comme un assassinat, n'est-ce pas forcer tôt ou tard l'appareil judiciaire à s'interroger devant chaque fausse couche, pour décider s'il s'agit d'un accident, d'un homicide par imprudence, ou d'un meurtre? Ne faudrait-il pas en bonne rigueur interdire dans la foulée la pilule du lendemain et le stérilet qui provoquent également des interruptions de grossesse? Finalement on ne voit quasiment personne qui soit prêt à accepter les consé-

quences du principe juridique de la "vie humaine dès la conception" sur la vie privée et l'intimité des femmes.

Assez paradoxalement, si les évêques estiment défendre ici le droit du plus faible, c'est en prônant une intervention publique maximale et répressive dans un domaine privé et secret. Or n'est-il pas dangereusement utopique de défendre les droits individuels en accentuant les empiètements de l'Etat sur la vie privée? Chacun peut admettre que la liberté de choix de la femme enceinte doit être mieux garantie, notamment par des aides sociales appropriées. Mais au delà, ne suffit-il pas de confier - ou de laisser - le fœtus à sa mère, donc à la personne pour laquelle il a plus de valeur et de sens que pour quiconque? Et si sa mère n'en veut pas, ne vaut-il pas mieux *pour lui* qu'il ne naisse pas?

Au contraire l'Eglise catholique "officielle" tend à présenter le débat sur la dépenalisation de l'avortement comme l'affrontement de valeurs universelles d'origine chrétienne, menacées par une certaine désinvolture morale décadente, car en s'attaquant au "droit à la vie", elle saperait les fon-

dements mêmes de la civilisation.

Cette interprétation correspond elle vraiment à la réalité? En fait ni les laïques ni les croyants ne contestent l'identité biologique ou la continuité sans faille de l'individu entre la conception et la mort. Mais il n'en découle pas nécessairement que le respect de la vie humaine doit être le même en début et en fin de gestation. Les théologiens catholiques doivent d'ailleurs l'admettre en pratique ou implicitement comme on l'a vu. Le sens commun subordonne également le respect de la vie fœtale à la réussite de la procréation, qui dans l'espèce humaine suppose des conditions non seulement organiques mais aussi psychologiques, sociales, et économiques. C'est d'ailleurs pourquoi l'avortement suscite un malaise croissant à mesure que la grossesse est plus avancée, un sentiment éthique dont la théorie de la "personne dès la conception" ne rend pas bien compte. Ce souci moral est pourtant la raison essentielle d'autoriser l'avortement précoce, quitte à éliminer les obstacles, les freins, les prétendus "garde-fous" qui auraient comme conséquence principale, non de modifier la décision d'avorter, mais de la retarder.

Quant à la défense des droits de l'homme, on notera que prise au sérieux, l'interdiction de l'avortement commande une réduction de la sphère privée qui ne semble vraiment possible que dans l'extrême despotisme. Par exemple on peut citer comme répressions "réussies" de l'avortement l'Allemagne nazie, et la Roumanie de Ceausescu.

Il est sans doute vrai que la controverse sur l'avortement légalisé tourne autour de la défense de la "vie humaine", mais cette affirmation recouvre des vues fort divergentes. L'Eglise définit la vie humaine par son origine; "la vie dès la conception" et la voit d'emblée d'une essence sacrée et immuable qui la distingue radicalement de la vie "naturelle". D'autres préféreraient s'intéresser aux chances qu'a cette vie d'être vraiment ou pleinement humaine. Dans leur esprit la qualité humaine de la vie prime le "droit à la vie", difficilement justifiable d'une entité biologique inconsciente, saisie à un stade animal primitif et dont le caractère humain se réduit d'abord à la réalité chimique du patrimoine génétique.

Mais le débat n'oppose pas seulement, ni sans doute principalement, une théorie dans laquelle l'essence

des choses précède leur existence à la conception contraire "existentialiste". Il dévoile deux démarches antagonistes sur la société.

En effet au nom d'une certaine idée de la morale ou de la religion, les uns veulent donner aux lois et à l'Etat un pouvoir accru sur la vie privée la plus intime, en bousculant les séparations nécessaires entre la foi et le droit, mais aussi entre le public et le privé. Les autres, quelles que soient d'ailleurs leurs convictions éthiques, philosophiques ou religieuses, ne pensent pouvoir préserver les valeurs et les libertés personnelles qu'en défendant *envers et contre tout* la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais aussi l'espace personnel ou privé de chacun contre le domaine public.

C'est ici me semble-t-il qu'on discerne que l'enjeu de cette discussion est aussi un choix politique de première importance; d'un côté la logique étatiste, voire totalitaire, d'un ordre moral pavé de bonnes intentions, de l'autre une société moins "laïque" (au sens étroit, anti-religieux du terme) qu'authentiquement libérale, c'est-à-dire ouverte à la diversité.

B. F. PETIT